

# Échelle d'évaluation globale de la gravité des comportements problématiques (EGCP-II)

Pour les personnes de 16 ans et plus ayant une déficience intellectuelle avec ou sans trouble envahissant du développement

## DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES SUR L'USAGER ÉVALUÉ ET IDENTIFICATION DE L'ÉVALUATEUR

Veillez répondre à **TOUTES** les questions et écrire en lettres moulées.

### CARACTÉRISTIQUES DE L'USAGER :

<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom	Nom ou code

Âge :

<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre d'années	Nombre de mois

Sexe :

Féminin ①       Masculin ②

### IDENTIFICATION DE L'ÉVALUATEUR :

<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom	Nom

Fonction (titre d'emploi ou lien avec l'utilisateur) :

Établissement :

Depuis combien de temps intervenez-vous auprès de la personne évaluée?

<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre d'années	Nombre de mois

Votre connaissance de l'utilisateur est :

Pas très bonne ①       Bonne ①  
 Très bonne ②       Excellente ③

### DATE DE L'ÉVALUATION :

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jour	Mois	Année

## MILIEU RÉSIDENTIEL DANS LEQUEL HABITE L'USAGER ÉVALUÉ

- Famille naturelle ①  Appartement (supervisé, protégé, etc.) ②  
 Ressource de type familial (RTF, FA) ③  Ressource intermédiaire ④  
 Résidence de groupe ou communautaire ⑤  Centre hospitalier ⑥  
 CHSLD ⑦  Autre (précisez) ⑧

## DIAGNOSTIC LIÉ À LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (DI)

**Existe-t-il un diagnostic inscrit au dossier et réalisé par un psychiatre ou un psychologue?**  Oui ①  Non ②

Si oui, veuillez préciser le niveau de DI et passez à la catégorie « AUTRES DIAGNOSTICS »

- Légère ④  Moyenne ③  Grave ②  Profonde ①  Non disponible ②

**En l'absence d'un diagnostic ferme de DI, indiquez l'échelle de comportements adaptatifs utilisée :**

- Aucune ②  EQCA ①  SIB-R ②  Vineland ③  Autre (précisez) ④

Si une échelle a été utilisée, précisez le niveau identifié de comportements adaptatifs :

- Léger ④  Moyen ③  Grave ②  Profond ①  Non disponible ②

**Selon vos observations et les données à votre disposition, veuillez indiquer le niveau actuel de DI de l'utilisateur :**

- Léger ④  Moyen ③  Grave ②  Profond ①

## AUTRES DIAGNOSTICS

### Trouble envahissant du développement (TED)

- Aucun ②  Autisme ①  Syndrome de Rett ②  
 Syndrome désintégratif de l'enfance ③  TED non spécifié ④

### Autres troubles de santé mentale

Cochez la ou les catégories pertinentes uniquement si le diagnostic a été fait par un psychiatre :

- Aucun ②  Troubles anxieux ①  Troubles de l'humeur ②  
 Troubles psychotiques ③  Troubles de la personnalité ④  Autre (précisez) ⑤

# DÉFINITION DES COMPORTEMENTS PROBLÉMATIQUES

La présente échelle vise à obtenir **votre perception** de la gravité des comportements problématiques présents, au cours des trois derniers mois, chez une personne de 16 ans et plus ayant une déficience intellectuelle (DI) avec ou sans trouble envahissant du développement (TED).

Pour vous aider à formaliser votre opinion, vous trouverez ci-après des critères à utiliser pour définir des comportements problématiques.

## CRITÈRE A : Facteurs liés aux comportements

Présence d'un ou de plusieurs comportements ou catégories comportementales qui sont jugés socialement ou culturellement inacceptables dans les milieux de vie actuels de la personne étant donné **leur fréquence**, leur durée ou leur intensité.

## CRITÈRE B : Facteurs liés à l'impact de ces comportements

Ces comportements ou ces catégories comportementales doivent nuire **à la personne** ou **à son environnement**. Les impacts négatifs liés aux comportements problématiques peuvent être multiples :

### Impacts personnels :

Les impacts négatifs **pour la personne** sont ceux qui nuisent ou portent préjudice à la santé ou à l'intégrité physique de la personne, à ses possessions (biens personnels), à ses interactions sociales (par le rejet social), à de nouveaux apprentissages, à son fonctionnement quotidien ou à son adaptation, à son accès aux services dans la communauté, à sa qualité de vie lors de l'utilisation de mesures contraignantes (ex. : pertes de privilèges, retrait, isolement, contentions, etc.), à sa liberté lors de son hospitalisation ou à ses droits civiques lors de poursuites judiciaires.

### Impacts pour autrui :

Les impacts négatifs **pour l'environnement physique et social de la personne** sont ceux qui nuisent ou portent préjudice à la santé ou à l'intégrité physique d'autrui, à la propriété d'autrui, aux droits civiques ou fondamentaux d'autrui, à l'intégrité psychologique (sentiments négatifs, stress, crise) ou à la santé mentale d'autrui, au fonctionnement ou aux activités habituelles d'autrui (sommeil, travail, interactions, etc.).

# SYSTÈME DE COTATION

## Cotation concernant la fréquence

Cote Au cours des 3 derniers mois, ce type de comportement problématique :

<b>0</b>	n'est <b>pas apparu ou ne s'applique pas</b> à la personne (absence de langage, n'en a pas la possibilité, etc.).	→	Jamais apparu au cours des trois derniers mois
<b>1</b>	est apparu, mais <b>très rarement</b> .	→	2 fois ou moins au cours des 3 derniers mois
<b>2</b>	est apparu <b>à l'occasion</b> .	→	1 à 3 fois par mois
<b>3</b>	est apparu <b>régulièrement</b> .	→	1 à 6 fois par semaine
<b>4</b>	est apparu <b>souvent</b> .	→	1 à 4 fois par jour
<b>5</b>	est apparu <b>très souvent</b> .	→	Une fois ou plus par période de 3 heures

## Cotation concernant la gravité des impacts personnels et les impacts pour autrui

Cote Ce type de comportement problématique :

<b>O</b>	n'a eu <b>aucun impact</b> négatif significatif.
<b>L</b>	a eu un impact négatif <b>léger</b> .
<b>M</b>	a eu un impact négatif <b>modéré</b> .
<b>S</b>	a eu un impact négatif <b>sérieux</b> .
<b>E</b>	a eu un impact négatif <b>extrême</b> .

# ÉVALUATION DE LA GRAVITÉ DES IMPACTS DES COMPORTEMENTS PROBLÉMATIQUES : EXEMPLES À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

L'évaluation de la gravité des impacts des comportements problématiques est généralement plus complexe que l'évaluation de la fréquence d'un comportement problématique. Pour faciliter l'utilisation appropriée de ce système de cotation, le questionnaire comprend des exemples **d'impacts objectifs et pertinents** pour chacune des catégories de comportements problématiques.

## Au niveau de impacts personnels

Pour la catégorie « COMPORTEMENTS STÉRÉOTYPÉS », si le comportement problématique retenu est « *agiter ses doigts et ses mains très souvent* » :

- Un **impact personnel léger (L)** serait de nuire à son intégration sociale et à ses interactions sociales.
- Un **impact personnel modéré (M)** serait de nuire à ses apprentissages, en agitant ses mains dès qu'il rencontre une difficulté ou une tâche plus complexe.
- Un **impact personnel sérieux (S)** serait de nuire à son fonctionnement quotidien au niveau des repas et de son autonomie.
- Un **impact personnel extrême (E)** serait de nuire nettement à sa santé (s'il se manifeste à un rythme très soutenu et épuisant).

Ainsi, chacune des catégories de comportements problématiques comporte des impacts légèrement différents qui s'appliquent plus particulièrement à ce type de comportement.

Pour la catégorie « COMPORTEMENTS D'AUTOMUTILISATION », la cotation d'impacts personnels ne peut reposer uniquement sur une atteinte à la santé de la personne. Les autres critères, comme « nuire à ses interactions sociales » (L) ou « nuire à ses apprentissages » (M), peuvent suffire pour évaluer les impacts personnels. Il ne faut retenir que les impacts qui sont objectivement présents chez la personne et non les aspects subjectifs (tels que perçus par celle-ci).

## Au niveau de impacts pour autrui

Au niveau des impacts pour autrui, il faut fournir une évaluation objective des impacts qu'une catégorie de comportements peut avoir pour autrui.

Par exemple, dans la catégorie « COMPORTEMENTS DESTRUCTEURS » :

- Une cotation d'un impact modéré (M) pourrait être choisie parce que l'évaluateur considère que le fait d'endommager les vêtements d'autrui occasionne, dans ce cas spécifique, un impact significatif comme du rejet social et une atteinte significative aux biens d'autrui d'ordre modéré (M), sans vraiment être sérieux (S) et sans être vraiment léger (L) (ex. : déchirer du papier).
- Si les biens endommagés sont plus importants (bris des vitres d'une auto) et que les comportements en question relèvent nettement du vandalisme, l'item pourrait être considéré comme ayant un impact négatif sérieux (S) pour autrui et pour la personne car c'est une menace à l'intégrité d'autrui.
- Mais, si les biens d'autrui sont détruits par le feu (exemple : une maison incendiée) à cause de comportements incendiaires de la personne, cet item pourrait être considéré comme ayant un impact négatif extrême (E), car ces comportements portent nettement atteinte de façon majeure à la propriété d'autrui.

# CONSIGNES D'UTILISATION DU QUESTIONNAIRE ET EXEMPLE

## 1. Identifier le comportement problématique le plus important

- **Soulignez tous les comportements présents** chez la personne dans les trois derniers mois;
- **Encerclez ensuite le type de comportement qui est le plus important** chez la personne, dans cette catégorie;

Note : Si vous jugez qu'il existe plusieurs comportements problématiques importants et équivalents → encerclez le plus fréquent ou encerclez ceux qui se présentent simultanément comme l'épisode de désorganisation comportementale le plus important et le plus fréquent.

CATÉGORIE DE COMPORTEMENTS	
<b>1- COMPORTEMENTS STÉRÉOTYPÉS</b>	
Tout comportement que la personne répète encore et encore tels que : bouger tout son corps en tournant sur elle-même ou en se berçant; <u>agiter ses doigts ou ses mains</u> jouer avec ses cheveux ou d'autres parties de son corps; faire bouger des objets; faire du bruit ou des sons à répétition; faire les mêmes actions ou dire les mêmes mots.	

## 2. Sélectionner la fréquence

- **Encerclez le chiffre qui correspond le mieux à la fréquence de ce comportement problématique (CP)** ou de l'épisode de comportement problématique de la personne.
- Si vous indiquez « 0 », passez directement à la catégorie de comportements suivante.

À l'occasion : 1 à 3 fois par mois	<b>2</b>
Régulièrement : 1 à 6 fois par semaine	<b>3</b>
Souvent : 1 à 4 fois par jour	<b>4</b>

## 3. Déterminer la gravité des impacts personnels et pour autrui

- **Encerclez ensuite le niveau de gravité** qui correspond le mieux à l'impact des comportements problématiques dans les 3 derniers mois pour la personne (Impacts personnels) et pour autrui (Impacts pour autrui).

IMPACTS PERSONNELS Les CP de la personne		IMPACTS POUR AUTRUI Les CP de la personne	
n'ont eu aucun impact négatif significatif.	<b>O</b>	n'ont eu aucun impact négatif significatif pour autrui.	<b>O</b>
nuisent à l'intégration ou aux interactions sociales de la personne (ex. : rejet).	<b>L</b>	gènèrent de l'inconfort, des sentiments négatifs ou du stress chez l'entourage.	<b>L</b>
nuisent aux apprentissages ou au développement de la personne.	<b>M</b>	nuisent de façon significative à la relation éducative, ou perturbent les activités habituelles d'autrui, ou nuisent à la propriété d'autrui sans l'endommager (ex. : salir un vêtement).	<b>M</b>

**Vous pouvez maintenant remplir le questionnaire.**

CATÉGORIE DE COMPORTEMENTS	FRÉQUENCE dans les 3 derniers mois		IMPACTS PERSONNELS Les CP de la personne	IMPACTS POUR AUTRUI Les CP de la personne
<b>1- COMPORTEMENTS STÉRÉOTYPÉS</b>  Tout comportement que la personne répète encore et encore tels que : bouger tout son corps en tournant sur elle-même ou en se berçant; agiter ses doigts ou ses mains; jouer avec ses cheveux ou d'autres parties de son corps; faire bouger des objets; faire du bruit ou des sons à répétition; faire les mêmes actions ou dire les mêmes mots.  Autre : _____ _____	Jamais	<b>0</b>	n'ont eu aucun impact négatif significatif.	n'ont eu aucun impact négatif significatif pour autrui.
	Très rarement : 2 fois ou moins en 3 mois	<b>1</b>	nuisent à l'intégration ou aux interactions sociales de la personne (ex. : rejet).	gènèrent de l'inconfort, des sentiments négatifs ou du stress chez l'entourage.
	À l'occasion : 1 à 3 fois par mois	<b>2</b>	nuisent aux apprentissages ou au développement de la personne.	nuisent de façon significative à la relation éducative, ou perturbent les activités habituelles d'autrui, ou nuisent à la propriété d'autrui sans l'endommager (ex. : salir un vêtement).
	Régulièrement : 1 à 6 fois par semaine	<b>3</b>	perturbent de façon majeure le fonctionnement quotidien de la personne (routines d'autonomie, domestiques, école, travail), ou menacent son intégrité physique.	obligent ou forcent le retrait d'autrui, ou gènèrent de la détresse ou des troubles de santé mentale (ex. : épuisement), ou menacent l'intégrité physique ou la santé, ou endommagent la propriété d'autrui (ex. : déchirer un vêtement).
	Souvent : 1 à 4 fois par jour	<b>4</b>	portent atteinte de façon majeure à la liberté de la personne, à son intégrité physique ou à sa santé.	portent atteinte de façon majeure à la liberté, à la propriété (ex. : brûler complètement un vêtement), à l'intégrité physique ou à la santé d'autrui.
	Très souvent : 1 fois ou plus par 3 heures	<b>5</b>		
<b>2- COMPORTEMENTS SEXUELS ABERRANTS</b>  Se déshabiller au mauvais moment; exhiber son corps dans les lieux publics; se masturber devant les autres; manifester des comportements de séduction déplacés en public; être agressif sexuellement (attouchement forcé, gestes déplacés, etc.).  Autre : _____ _____	Jamais	<b>0</b>	n'ont eu aucun impact négatif significatif.	n'ont eu aucun impact négatif significatif pour autrui.
	Très rarement : 2 fois ou moins en 3 mois	<b>1</b>	nuisent à l'intégration ou aux interactions sociales de la personne (ex. : rejet).	gènèrent de l'inconfort, des sentiments négatifs ou du stress chez l'entourage (ex. : grossière indécence).
	À l'occasion : 1 à 3 fois par mois	<b>2</b>	nuisent aux apprentissages ou au développement de la personne.	nuisent de façon significative à la relation éducative, ou perturbent les activités habituelles d'autrui (ex. : masturbation compulsive).
	Régulièrement : 1 à 6 fois par semaine	<b>3</b>	perturbent de façon majeure le fonctionnement quotidien de la personne (routines d'autonomie, domestiques, école, travail), ou menacent son intégrité physique.	obligent ou forcent le retrait d'autrui, ou gènèrent de la détresse ou des troubles de santé mentale (ex. : épuisement), ou menacent l'intégrité physique ou la santé (ex. : attouchement sexuel).
	Souvent : 1 à 4 fois par jour	<b>4</b>	portent atteinte de façon majeure à la liberté de la personne, à son intégrité physique ou à sa santé.	portent atteinte de façon majeure à la liberté, à l'intégrité physique ou à la santé d'autrui (ex. : agression sexuelle).
	Très souvent : 1 fois ou plus par 3 heures	<b>5</b>		

CATÉGORIE DE COMPORTEMENTS	FRÉQUENCE dans les 3 derniers mois		IMPACTS PERSONNELS Les CP de la personne	IMPACTS POUR AUTRUI Les CP de la personne	
<b>3- COMPORTEMENTS SOCIAUX PERTURBATEURS</b>  Présenter des comportements hyperactifs; agacer, harceler, se moquer ou faire du commérage à propos des autres; diriger les autres, utiliser un langage colérique; déranger les activités des autres; rire ou pleurer sans raison, interrompre autrui ou crier ou hurler.  Autre : <hr/> <hr/>	Jamais	<b>0</b>	n'ont eu aucun impact négatif significatif.	<b>O</b> n'ont eu aucun impact négatif significatif pour autrui.	<b>O</b>
	Très rarement : 2 fois ou moins en 3 mois	<b>1</b>	nuisent à l'intégration ou aux interactions sociales de la personne (ex. : rejet).	<b>L</b> génèrent de l'inconfort, des sentiments négatifs ou du stress chez l'entourage.	<b>L</b>
	À l'occasion : 1 à 3 fois par mois	<b>2</b>	nuisent aux apprentissages ou au développement de la personne.	<b>M</b> nuisent de façon significative à la relation éducative, ou perturbent les activités habituelles d'autrui (ex. : harcèlement continu).	<b>M</b>
	Régulièrement : 1 à 6 fois par semaine	<b>3</b>	perturbent de façon majeure le fonctionnement quotidien de la personne (routines d'autonomie, domestiques, école, travail), ou menacent son intégrité physique.	<b>S</b> obligent ou forcent le retrait d'autrui, ou génèrent de la détresse ou des troubles de santé mentale (ex. : épuisement, crier pendant de longues périodes).	<b>S</b>
	Souvent : 1 à 4 fois par jour	<b>4</b>			
	Très souvent : 1 fois ou plus par 3 heures	<b>5</b>	portent atteinte de façon majeure à la liberté de la personne, à son intégrité physique ou à sa santé.	<b>E</b> portent atteinte de façon majeure à la liberté, à l'intégrité physique (ex. : comportements intimidants) ou à la santé d'autrui.	<b>E</b>
<b>4- COMPORTEMENTS AGRESSIFS D'ORDRE PHYSIQUE ENVERS AUTRUI</b>  Exercer de la violence physique; donner ou tenter de donner des coups de poing, des coups de pied ou des gifles; mordre ou tenter de mordre; frapper ou tenter de frapper autrui à l'aide d'un objet (ex. : fourchette, crayon, tournevis, etc.); lancer des objets en direction des gens; pousser ou bousculer physiquement autrui; pincer, égratigner; faire mal aux animaux.  Autre : <hr/> <hr/>	Jamais	<b>0</b>	n'ont eu aucun impact négatif significatif.	<b>O</b> n'ont eu aucun impact négatif significatif pour autrui.	<b>O</b>
	Très rarement : 2 fois ou moins en 3 mois	<b>1</b>	nuisent à l'intégration ou aux interactions sociales de la personne (ex. : rejet).	<b>L</b> génèrent de l'inconfort, des sentiments négatifs ou du stress chez l'entourage.	<b>L</b>
	À l'occasion : 1 à 3 fois par mois	<b>2</b>	nuisent aux apprentissages ou au développement de la personne.	<b>M</b> nuisent de façon significative à la relation éducative (ex. : générer de la peur), ou perturbent les activités habituelles d'autrui (ex. : provoquer des conflits, de la zizanie).	<b>M</b>
	Régulièrement : 1 à 6 fois par semaine	<b>3</b>	perturbent de façon majeure le fonctionnement quotidien de la personne (routines d'autonomie, domestiques, école, travail), ou menacent son intégrité physique.	<b>S</b> obligent ou forcent le retrait d'autrui, ou génèrent de la détresse ou des troubles de santé mentale (ex. : épuisement, traumatisme psychologique, être témoin d'un assaut), ou menacent l'intégrité physique ou la santé (ex. : blessures superficielles, rougeurs).	<b>S</b>
	Souvent : 1 à 4 fois par jour	<b>4</b>			
	Très souvent : 1 fois ou plus par 3 heures	<b>5</b>	portent atteinte de façon majeure à la liberté de la personne, à son intégrité physique ou à sa santé.	<b>E</b> portent atteinte de façon majeure à la liberté, à l'intégrité physique ou à la santé d'autrui (ex. : fractures, blessures ouvertes).	<b>E</b>

CATÉGORIE DE COMPORTEMENTS	FRÉQUENCE dans les 3 derniers mois		IMPACTS PERSONNELS Les CP de la personne	IMPACTS POUR AUTRUI Les CP de la personne
<b>5- COMPORTEMENTS SOCIAUX OFFENSANTS</b>  Parler trop fort, sacrer ou utiliser un langage vulgaire; mentir; se tenir trop près d'autrui ou toucher les étrangers; menacer; cracher sur les autres; faire du bruit en mangeant, en buvant ou en se mouchant, péter en public, roter sans retenue; jouer avec sa salive, se mettre les doigts dans le nez, jouer avec ses selles, uriner en public ou aux mauvais endroits.  Autre : _____ _____	Jamais	<b>0</b>	n'ont eu aucun impact négatif significatif.	n'ont eu aucun impact négatif significatif pour autrui.
	Très rarement : 2 fois ou moins en 3 mois	<b>1</b>	nuisent à l'intégration ou aux interactions sociales de la personne (ex. : rejet).	gènèrent de l'inconfort, des sentiments négatifs ou du stress chez l'entourage.
	À l'occasion : 1 à 3 fois par mois	<b>2</b>	nuisent aux apprentissages ou au développement de la personne.	nuisent de façon significative à la relation éducative, ou perturbent les activités habituelles d'autrui, ou nuisent à la propriété d'autrui sans l'endommager (ex. : salir le matériel).
	Régulièrement : 1 à 6 fois par semaine	<b>3</b>	perturbent de façon majeure le fonctionnement quotidien de la personne (routines d'autonomie, domestiques, école, travail), ou menacent son intégrité physique.	obligent ou forcent le retrait d'autrui, ou gènèrent de la détresse ou des troubles de santé mentale (ex. : épuisement), ou menacent l'intégrité physique ou la santé (ex. : souiller les objets ou les personnes avec de l'urine, des selles ou des crachats).
	Souvent : 1 à 4 fois par jour	<b>4</b>	portent atteinte de façon majeure à la liberté de la personne, à son intégrité physique ou à sa santé.	portent atteinte de façon majeure à la liberté, à la propriété, à l'intégrité physique (ex. menace de mort) ou à la santé d'autrui (génère une infection, hépatite, VIH).
	Très souvent : 1 fois ou plus par 3 heures	<b>5</b>		
<b>6- COMPORTEMENTS DE RETRAIT</b>  Manifester de la difficulté à être en compagnie des autres, éviter les autres; ignorer ce qui l'entoure; manifester peu d'intérêt dans les activités sociales, rester à l'écart du groupe ou préférer rester assis et regarder les autres; être inactif, être renfermé, timide, et réservé; éviter le contact visuel.  Autre : _____ _____	Jamais	<b>0</b>	n'ont eu aucun impact négatif significatif.	n'ont eu aucun impact négatif significatif pour autrui.
	Très rarement : 2 fois ou moins en 3 mois	<b>1</b>	nuisent à l'intégration ou aux interactions sociales de la personne (ex. : rejet).	gènèrent de l'inconfort, des sentiments négatifs ou du stress chez l'entourage.
	À l'occasion : 1 à 3 fois par mois	<b>2</b>	nuisent aux apprentissages ou au développement de la personne.	nuisent de façon significative à la relation éducative, ou perturbent les activités habituelles d'autrui (ex. : oblige une présence quasi continue).
	Régulièrement : 1 à 6 fois par semaine	<b>3</b>	perturbent de façon majeure le fonctionnement quotidien de la personne (routines d'autonomie, domestiques, école, travail), ou menacent son intégrité physique.	obligent ou forcent le retrait d'autrui, ou gènèrent de la détresse ou des troubles de santé mentale (ex. : épuisement).
	Souvent : 1 à 4 fois par jour	<b>4</b>	portent atteinte de façon majeure à la liberté de la personne, à son intégrité physique ou à sa santé.	portent atteinte de façon majeure à la liberté (ex. : perte d'emploi) ou à la santé d'autrui (ex. : perturbation psychologique majeure).
	Très souvent : 1 fois ou plus par 3 heures	<b>5</b>		

CATÉGORIE DE COMPORTEMENTS	FRÉQUENCE dans les 3 derniers mois		IMPACTS PERSONNELS Les CP de la personne	IMPACTS POUR AUTRUI Les CP de la personne		
<b>7- COMPORTEMENTS DESTRUCTEURS ENVERS LES OBJETS</b>  Endommager ou détruire délibérément ses biens personnels, les biens publics ou le bien d'autrui, par exemple : arracher ses vêtements ou ceux des autres ou les déchirer; renverser ou bousculer les meubles ou les objets; endommager ou détruire livres, rideaux, etc.; mettre le feu; bloquer les toilettes.  Autre : <hr/> <hr/>	Jamais	<b>0</b>	n'ont eu aucun impact négatif significatif.	<b>O</b>	n'ont eu aucun impact négatif significatif pour autrui.	<b>O</b>
	Très rarement : 2 fois ou moins en 3 mois	<b>1</b>	nuisent à l'intégration ou aux interactions sociales de la personne (ex. : rejet).	<b>L</b>	génèrent de l'inconfort, des sentiments négatifs ou du stress chez l'entourage.	<b>L</b>
	À l'occasion : 1 à 3 fois par mois	<b>2</b>	nuisent aux apprentissages ou au développement de la personne.	<b>M</b>	nuisent de façon significative à la relation éducative, ou perturbent les activités habituelles d'autrui, ou nuisent à la propriété d'autrui sans l'endommager (ex. : salir un vêtement).	<b>M</b>
	Régulièrement : 1 à 6 fois par semaine	<b>3</b>	perturbent de façon majeure le fonctionnement quotidien de la personne (routines d'autonomie, domestiques, école, travail), ou menacent son intégrité physique.	<b>S</b>	Génèrent de la détresse ou des troubles de santé mentale (ex. : épuisement), ou menacent l'intégrité physique ou la santé, ou endommagent la propriété d'autrui (ex. : déchirer un vêtement, briser des lunettes, détruire un ordinateur).	<b>S</b>
	Souvent : 1 à 4 fois par jour	<b>4</b>	portent atteinte de façon majeure à la liberté de la personne, à son intégrité physique ou à sa santé.	<b>E</b>	portent atteinte de façon majeure à la liberté, à la propriété (ex. : destruction majeure de matériel, de lieux physiques), à l'intégrité physique ou à la santé d'autrui.	<b>E</b>
	Très souvent : 1 fois ou plus par 3 heures	<b>5</b>				
<b>8- COMPORTEMENTS D'AUTOMUTILATION</b>  Se violenter physiquement comme s'automutiler l'épiderme, la tête, les yeux ou autour des yeux, le cuir chevelu ou d'autres parties du corps; introduire des objets dans ses orifices; se faire vomir ou ingérer des substances non comestibles tels des mégots, de la poussière, etc. (Pica).  Autre : <hr/> <hr/>	Jamais	<b>0</b>	n'ont eu aucun impact négatif significatif.	<b>O</b>	n'ont eu aucun impact négatif significatif pour autrui.	<b>O</b>
	Très rarement : 2 fois ou moins en 3 mois	<b>1</b>	nuisent à l'intégration ou aux interactions sociales de la personne (ex. : rejet).	<b>L</b>	génèrent de l'inconfort, des sentiments négatifs ou du stress chez l'entourage.	<b>L</b>
	À l'occasion : 1 à 3 fois par mois	<b>2</b>	nuisent aux apprentissages ou au développement de la personne.	<b>M</b>	nuisent de façon significative à la relation éducative, ou perturbent les activités habituelles d'autrui, nécessitent une augmentation de la supervision de l'entourage.	<b>M</b>
	Régulièrement : 1 à 6 fois par semaine	<b>3</b>	perturbent de façon majeure le fonctionnement quotidien de la personne (routines d'autonomie, domestiques, école, travail), ou menacent son intégrité physique.	<b>S</b>	obligent ou forcent le retrait d'autrui, ou génèrent de la détresse ou des troubles de santé mentale (ex. : épuisement), obligent de nombreux déplacements dans les services d'urgences.	<b>S</b>
	Souvent : 1 à 4 fois par jour	<b>4</b>	portent atteinte de façon majeure à la liberté de la personne, à son intégrité physique ou à sa santé.	<b>E</b>	portent atteinte de façon majeure à la liberté (ex. : obligent une surveillance constante), à l'intégrité physique ou à la santé d'autrui (ex. : l'emploi de mesures de protection amène des réactions agressives envers autrui).	<b>E</b>
	Très souvent : 1 fois ou plus par 3 heures	<b>5</b>				

CATÉGORIE DE COMPORTEMENTS	FRÉQUENCE dans les 3 derniers mois		IMPACTS PERSONNELS Les CP de la personne		IMPACTS POUR AUTRUI Les CP de la personne	
<b>9- COMPORTEMENTS DE NON-COOPÉRATION ET DE PROVOCATION</b>  Désobéir, ne pas faire les tâches assignées ou ne pas respecter les règlements; agir avec une attitude de défi; être en retard ou ne veut pas aller à l'école ou au travail; ne pas attendre son tour; tricher; mentir; voler; enfreindre la loi.  Autre : <hr/> <hr/>	Jamais	<b>0</b>	n'ont eu aucun impact négatif significatif.	<b>O</b>	n'ont eu aucun impact négatif significatif pour autrui.	<b>O</b>
	Très rarement : 2 fois ou moins en 3 mois	<b>1</b>	nuisent à l'intégration ou aux interactions sociales de la personne (ex. : rejet).	<b>L</b>	génèrent de l'inconfort, des sentiments négatifs ou du stress chez l'entourage.	<b>L</b>
	À l'occasion : 1 à 3 fois par mois	<b>2</b>	nuisent aux apprentissages ou au développement de la personne.	<b>M</b>	nuisent de façon significative à la relation éducative, ou perturbent les activités habituelles d'autrui (ex. : nuit aux activités de groupe).	<b>M</b>
	Régulièrement : 1 à 6 fois par semaine	<b>3</b>	perturbent de façon majeure le fonctionnement quotidien de la personne (routines d'autonomie, domestiques, école, travail), ou menacent son intégrité physique.	<b>S</b>	obligent ou forcent le retrait d'autrui, ou génèrent de la détresse ou des troubles de santé mentale (ex. : épuisement), ou menacent l'intégrité physique (ex. : comportement à risque pour autrui), ou endommagent la propriété d'autrui (ex. : voler les biens d'autrui).	<b>S</b>
	Souvent : 1 à 4 fois par jour	<b>4</b>	portent atteinte de façon majeure à la liberté de la personne, à son intégrité physique ou à sa santé.	<b>E</b>	portent atteinte de façon majeure à la liberté (ex. : porter faussement des accusations), à l'intégrité physique ou à la santé d'autrui (ex. : génèrent des accidents).	<b>E</b>
	Très souvent : 1 fois ou plus par 3 heures	<b>5</b>				



**Centre d'expertise de Montréal en troubles graves du comportement  
pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement**  
**[www.cemtgc.org](http://www.cemtgc.org)**